

ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901

**Siège social : 36, rue de Châteaudun
75009 PARIS**

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

* * * *

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 10 avril 2024.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

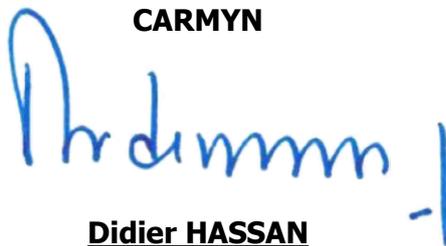
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 16 avril 2024

CARMYN



Didier HASSAN

Commissaire aux comptes



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2023 (12 mois)				31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 591	14 247	2 344	0,03	5 974	0,07
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	208 609	85 742	122 866	1,54	41 926	0,47
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	4 990		4 990	0,06	4 990	0,06
. Autres titres immobilisés	172 500		172 500	2,17	172 500	1,93
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	402 690	99 989	302 700	3,81	225 390	2,52
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,13	68 578	0,77
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	76 741		76 741	0,96		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	179 557	90 000	89 557	1,13	102 665	1,15
Valeurs mobilières de placement	2 000 013		2 000 013	25,14	2 000 013	22,36
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 042 012		5 042 012	63,38	6 094 862	68,13
Charges constatées d'avance	433 852		433 852	5,45	454 423	5,08
TOTAL (II)	7 742 175	90 000	7 652 175	96,19	8 720 542	97,48
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 144 865	189 989	7 954 875	100,00	8 945 932	100,00

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
TEL. 01 44 40 88 85 - FAX 01 44 40 88 89
6, RUE DE THANN - 75017 PARIS

ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE RETRAITE
BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 04/03/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	38 112	0,48	38 112	0,43
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	5 563 000	69,93	5 438 052	60,79
Excédent ou déficit de l'exercice	26 276	0,33	124 948	1,40
Situation nette (sous total)	5 627 389	70,74	5 601 113	62,61
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 627 389	70,74	5 601 113	62,61
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	22 013	0,28	136 442	1,53
TOTAL (III)	22 013	0,28	136 442	1,53
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	512 126	6,44	918 647	10,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	622 957	7,83	611 904	6,84
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	178 860	2,25	145 208	1,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	991 531	12,46	1 532 619	17,13
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 305 474	28,98	3 208 377	35,86
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 954 875	100,00	8 945 932	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				
				

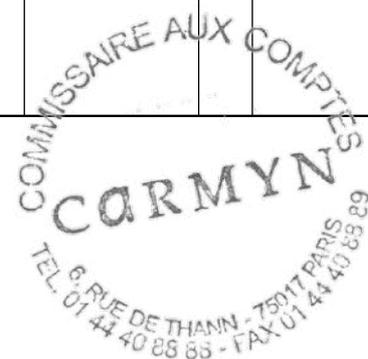
COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	210 519		141 209		69 310	49,08
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	7 819 115		7 742 374		76 741	0,99
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	114 429		193 558		-79 129	-40,87
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	239 588		3 159		236 429	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	8 383 651		8 080 300		303 351	3,75
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	7 496 047		7 058 264		437 783	6,20
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	3 748		13 869		-10 121	-72,97
Salaires et traitements	566 073		579 859		-13 786	-2,37
Charges sociales	239 568		240 183		-615	-0,25
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	17 579		12 306		5 273	42,85
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	128 121		88 042		40 079	45,52
Total des charges d'exploitation (II)	8 451 137		7 992 523		458 614	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-67 486		87 777		-155 263	-176,87
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	123 336		8 398		114 938	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			78 450		-78 450	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	123 336		86 848		36 488	42,01
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	123 336		86 848		36 488	42,01

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	55 849	174 624	-118 775	-68,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		14 486	-14 486	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		14 486	-14 486	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	14		14	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	14		14	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-14	14 486	-14 500	-100,09
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	29 559	64 163	-34 604	-53,92
Total des produits (I + III + V)	8 506 987	8 181 634	325 353	3,98
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 480 711	8 056 686	424 025	5,26
EXCEDENT OU DEFICIT	26 276	124 948	-98 672	-78,96

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Préambule

L'Association Française d'Epargne et de Retraite - Afer, a pour objet de :

- * défendre les Adhérents de l'Afer ;
- * promouvoir et défendre l'épargne volontaire ;
- * informer, s'il y a lieu, ses Adhérents sur les possibilités existantes d'épargne institutionnelle ainsi que sur les régimes de retraite et de prévoyance ;
- * négocier et souscrire pour le compte de ses Adhérents des contrats d'assurance de groupe correspondant aux différentes catégories prévues par le Code des assurances et plus particulièrement des contrats d'épargne et de retraite ainsi que, s'il y a lieu, d'assistance et de prévoyance ;
- * proposer des produits et services bancaires, financiers et sociaux dans l'intérêt des adhérents, complémentaires à l'assurance.

- L'Afer a poursuivi, au cours de l'exercice, les différents aspects de sa mission, plus particulièrement

- * d'information des Adhérents sur l'épargne retraite,
- * de dialogue avec les Pouvoirs Publics sur les règles et modalités des produits d'épargne
- * de concertation vigilante avec le partenaire assureur afin de mettre à disposition des Adhérents une gamme de produits complète et performante.

-Ces différentes actions ont été poursuivies avec les moyens habituels de l'Afer (Lettres de l'Afer, soirées Afer, communication institutionnelle, partenariats,..) et selon des modalités adaptées au contexte.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 954 875,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 26 275,97 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 05/03/2024 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

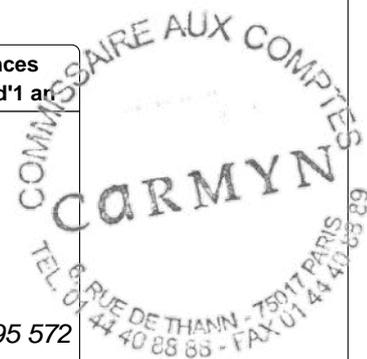
Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 591			16 591
Immobilisations corporelles	113 719	94 890		208 609
Immobilisations financières	177 490			177 490
TOTAL	307 800	94 890		402 690

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 617	3 630		14 247
TOTAL I	10 617	3 630		14 247
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	17 269	1 983		19 252
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	54 524	7 465		66 490
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	71 793	9 448		85 742
TOTAL GENERAL (I+II)	82 410	13 078		99 989

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	76 741	76 741	
Autres créances	179 557	83 985	95 572
Charges constatées d'avance	433 852	433 852	
TOTAL	690 150	594 578	95 572



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	90 000			90 000
Comptes financiers				
TOTAL	90 000			90 000



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 112				38 112
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	5 438 052	124 948			5 563 000
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	124 948	-124 948	26 276		26 276
Dont générosité du public					
Situation nette	5 601 113		26 276		5 627 389
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	5 601 113		26 276		5 627 389
TOTAL dont générosité du public					



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	136 442		114 429	22 013
TOTAL II	136 442		114 429	22 013
TOTAL GENERAL (I+II)	136 442		114 429	22 013
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation			114 429	
- financières				
- exceptionnelles				

L'Association a engagé, pour le compte d'une partie de ses adhérents, une action judiciaire en restitution qui a donné lieu à défraiement. Il apparaît toutefois que la complexité et la longueur des actions à mener devraient entraîner des coûts de gestion supérieurs au remboursement obtenu. L'excédent de coûts a donc fait l'objet d'une provision de 160.000 €, qui sera reprise à partir de 2022, au fur et à mesure de la réalisation des coûts correspondants.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	512 126	512 126		
Fournisseurs	622 957	622 957		
Dettes fiscales & sociales	178 860	178 860		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	991 531	991 531		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 305 474	2 305 474		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	115 824
Dettes fiscales & sociales	38 584
Autres dettes	
TOTAL	154 408



5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	14
Sur opération de gestion	14
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14

Eléments significatifs ou importants à mentionner le cas échéant



6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	3	
TOTAL	5	0



ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901

**Siège social : 36, rue de Châteaudun
75009 PARIS**

* * * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

* * * *

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et inscrites en charge dans les livres comptables de l'association.

Trésorière de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 48.000€ HT, soit toutes taxes comprises 57.600 € TTC.

Les fonctions de madame Saint-Marc ont pris fin le 30 juin 2023 ; elle a été remplacée dans ses fonction par madame Lyne Dahan depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le montant total des honoraires hors taxes versé à madame Dahan pour ses fonctions de trésorière est de 33.333€ HT, soit toutes taxes comprises 40.000 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Madame STAEFFEN a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, des honoraires pour un montant 96.000 € HT, soit un montant de 115.200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération nette de 297.893 euros, les charges salariales et patronales étant de 214.755.88 euros.

Comité consultatif

Président du comité consultatif et Président de la Commission relation adhérents

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant hors taxes de 34.333 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41.200 € TTC.



Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif et membre du Conseil de surveillance de la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas BERNARD, Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 23.400 € TTC.

Délégués aux conseils de surveillance de gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2023, Madame Myriel PELISSIER, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 16.667 € HT, soit toutes taxes comprises, 20.000 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas BERNARD, (administrateur) a perçu des honoraires pour sa participation à la Commission de surveillance de la gestion des fonds (CSGF) d'un montant de 9.750 € HT, soit toutes taxes comprises 11.700 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2023, jusqu'à sa prise de fonction comme Trésorière le 1 juillet 2023, Madame Line DAHAN (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 30.000€ HT, soit toutes taxes comprises 36.000€ TTC.

Au titre de l'exercice 2023, depuis la fin de ses fonctions de Trésorière, le 1 juillet 2023, Madame Michèle SAINT-MARC (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 36.000€ HT, soit toutes taxes comprises 43.200€ TTC.

Au titre de l'exercice 2023 Monsieur Louis ABRAHAM (administrateur) a perçu des honoraires pour la participation au comité de surveillance du PERIN Afer pour 5.000 € HT, soit toutes taxes comprises 6.000€ TTC ainsi que pour l'accompagnement du Conseil d'administration pour un montant de 70.390€ TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Jean Pierre LEGATTE (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la Présidence du comité de surveillance du PERIN Afer pour 11.500 € HT, soit toutes taxes comprises 13.800 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Monsieur Stanislas BERNARD, (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN Afer pour 9.750 € HT, soit toutes taxes comprises 11.700 € TTC.

Au titre de l'exercice 2023, Madame Myriel PELISSIER, Administratrice de l'Association, a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN Afer pour 8.333 € HT, soit toutes taxes comprises 10.000 € TTC.



Au titre de l'exercice 2023, Madame Véronique STAEFFEN, Administratrice de l'Association, a perçu des honoraires hors taxes pour la participation au comité de surveillance du PERIN, des honoraires d'un montant hors taxes de 10.000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12.000 € TTC.

Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non-membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas BERNARD :	8 000 €
Jean-Pierre LEGATTE :	8 000 €
Myriel PELLISSIER :	8 000 €
Pascale LINANT DE BELLEFONDS :	8 000 €
Line DAHAN * :	4 000 €
Louis ABRAHAM :	8 000 €
Michèle SAINT-MARC * :	4 000 €
Nicolas SPIESER :	6 000 €

Soit un montant global de 54 000 €.

*Mesdames SAINT-MARC et DAHAN ont respectivement perçues ces indemnités après la fin et avant de début de leurs fonctions de Trésorières.

PARIS, le 16 avril 2024

CARMYN

Didier HASSAN

Commissaire aux comptes

